



vous invite à participer au

20^{ème} Marché de Noël de Marciac Samedi 11 et Dimanche 12 Décembre 2021

Sous les arcades de la Bastide.

Du point de vue pratique :

- droit d'inscription emplacement : 40,00 € TTC pour les 2 jours (inscription sur les 2 jours)
- accueil des exposants : rendez-vous devant la mairie à 8h00, installation jusqu'à 9h.
- marché jusqu'à 19h



PROGRAMME

sous réserve de modification

9h/19h - Marché de Noël

Artisanat, cadeaux, livres, décorations, produits régionaux, promenades en calèche, animations, animations musicales,

Animations pour les enfants

17h30 - Vin chaud et Goûter de Noël offert à tous

N'oubliez pas de

prendre

connaissance du

règlement du

marché, au verso

Renseignements : L'Association des Commerçants de Marciac

@ : associationdescommerçants.marciac@orange.fr

Tél. : 06.23.94.19.62

BULLETIN D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION Marché de Noël du 11 et 12 Décembre 2021 - Marciac



à retourner dûment complété avant le 1er Décembre 2021,
accompagné du règlement à l'ordre de l'Association des Commerçants de Marciac à
- B.P 10 - 32230 MARCIAC

RAISON SOCIALE / ASSOCIATION.....

NOM/PRÉNOM

ADRESSE

.....

Tél..... @

TYPE DE PRODUITS EXPOSES

Réserve un emplacement et joint un règlement de 40 € pour tout module de 4m linéaire sur 2m de profondeur

Si cette taille ne vous suffit pas, merci de prendre contact avec nous pour devis.*

Souhaite soutenir l'animation du marché par un don de

.....

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance du règlement du marché.

Date et signature

* pour info : 8m linéaire = 70 € et pour plus demander devis

Association des commerçants de Marciac

REGLEMENT DE PARTICIPATION DU MARCHE DE NOEL DE MARCIAC

Ce règlement s'applique au marché du 11 et 12 Décembre 2021.

Préambule : L'association des Commerçants de Marciac souhaite que ce marché s'inscrive pleinement dans la tradition des préparatifs de la fête de Noël, selon les critères énumérés ci-dessous.

- Les emplacements de stands seront en priorité alloués aux artisans, créateurs, artistes libres et producteurs.
- La décoration des stands doit être soignée et en rapport avec le thème de Noël.
- Les produits vendus doivent être originaux et en lien avec le thème de Noël, l'artisanat d'art, l'artisanat local ou les traditions gastronomiques locales.
- Les produits exposés doivent être complémentaires de l'offre des commerces locaux, conformes aux normes en vigueur et variés d'une année sur l'autre.
-

Horaires : installation de 8h à 9h et déroulement du marché jusqu'à la nuit tombée. Hors accord particulier, tout exposant arrivant après 8h30 prend le risque de voir son emplacement réaffecté.

Stands : hors cas particulier, les emplacements de stands sont attribués sous les arcades de la place de l'Hôtel de Ville. Leur dimension s'entend en mètres linéaires, sur une profondeur moyenne de 2m. L'Association ne fournit pas de matériel pour l'aménagement des stands.

Inscriptions : l'Association des commerçants de Marciac qui statue sur les inscriptions et attribue les emplacements n'est pas tenue de motiver ses décisions.

Désistement : tout désistement d'exposant après le 3 Décembre 2021 n'entraînera pas de remboursement des frais d'inscription.

Les exposants ne sont pas habilités à céder, sous-louer ou prêter tout ou partie de l'emplacement qui leur est alloué.

Assurances : l'Association des Commerçants de Marciac décline toute responsabilité en cas de perte, dégradation ou vol d'échantillon, marchandises ou matériel d'exposition.

Parking : tout exposant s'engage, après déchargement de ses marchandises, à suivre les instructions des organisateurs en ce qui concerne le stationnement de leur véhicule qui ne doit pas rester autour de la Place.